

JUIN 2025

Bulletin d'information n°2

Projet éolien de la Panière du Fort



Photomontage depuis la rue Pasteur (D13), en sortie de Mayot et direction Brissay-Choigny



Edito

Le projet des communes d'Achery et de Mayot a dorénavant trouvé son nom ! Il a été récemment voté, à l'unanimité, lors du dernier comité de pilotage et portera le nom de : *Projet éolien de la Panière du Fort*. Un nom représentatif des deux communes, à l'image du projet.

Depuis la diffusion du dernier bulletin d'informations en 2023, le projet éolien a poursuivi son avancement avec l'appui du comité de pilotage, à travers la réalisation des études, le choix d'une implantation concertée et la définition de mesures d'accompagnement en collaboration avec les acteurs locaux.

Il entre désormais dans la dernière ligne droite avant son dépôt auprès de l'administration, prévu pour la mi-année 2025. S'en suivront des échanges, en vue de la phase d'examen et de consultations, et enfin de décision de la Préfète.

Dans cette optique, l'équipe projet souhaiterait pouvoir échanger avec un maximum d'entre vous.



Béatrice LE GAL
Cheffe de projet wpd



Le projet :
*Une extension
en cohérence avec
l'éolien existant*



4

éoliennes



18 à 23,6 MW
de puissance



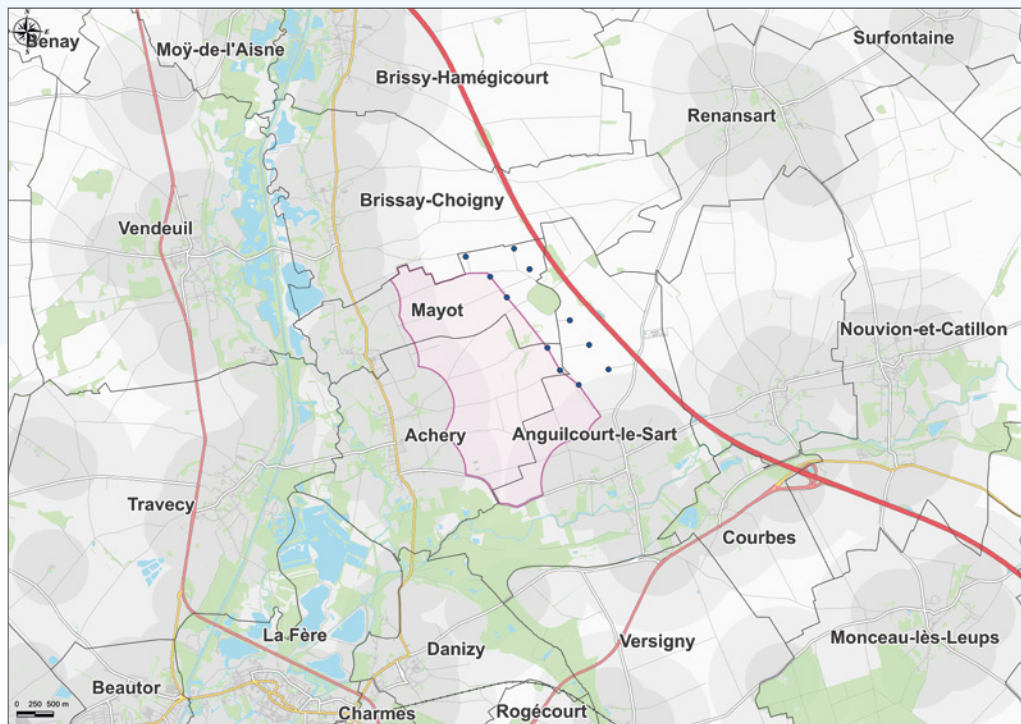
18 000
foyers alimentés
en électricité verte



50 000 MWh
produits par an

La zone du projet

La zone d'implantation potentielle d'un projet est déterminée par des critères techniques et réglementaires, comme la localisation des habitations, les éléments paysagers et environnementaux et les infrastructures existantes.



L'implantation du projet intégrera :

- Une implantation à plus de 1 000 m des premières habitations (soit le double de la distance réglementaire)
- 1 éolienne à Mayot et 3 à Achery
- Les enjeux techniques
- Les enjeux écologiques
- Le contexte historique et paysager

- Eolienne en exploitation
- Zone d'étude
- 500 m autour des habitations
- 1000 m autour des habitations
- Limite communale

La concertation autour du projet

Comité de pilotage // Implantation

Depuis 2023, un comité de pilotage composé d'élus et d'habitants à la fois d'Achery et Mayot a été créé et s'est réuni 5 fois depuis.

Durant ces réunions, les membres ont notamment pu exprimer leur volonté d'avoir une éolienne sur la commune de Mayot et trois sur celle d'Achery, situées à un minimum de 1000 m des premières habitations. Ce sont des éléments sur lesquels wpd s'était engagé et ces engagements seront tenus.



Comité de pilotage // Mesures

Lors de ces comités de pilotage, il a également été question des mesures d'accompagnement. Lors d'un atelier les membres ont pu faire ressortir celles qui leur paraissaient prioritaires.

Pour les membres représentant la commune de Mayot, la vision était plus précise. Pour Achery, wpd avait émis l'idée de faire une animation en collaboration les élèves de l'école de la commune afin de s'interroger sur leurs intérêts ou amélioration potentielles, le tout en bénéficiant d'un regard autre.



Mesures // Animation

L'équipe de wpd a encouragé les enfants à réfléchir à leurs usages actuels et futurs pour recueillir leurs idées sous forme de cartographie.

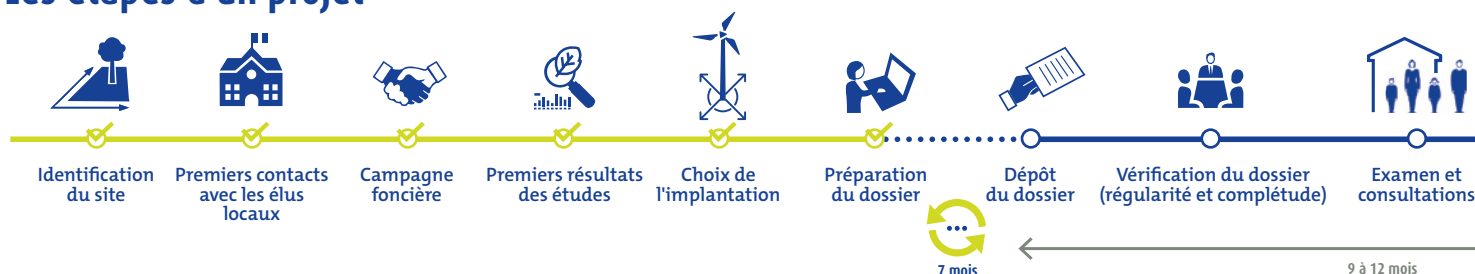
À travers un atelier ludique et pédagogique, ils ont exploré cinq métiers liés aux aménagements (paysagiste, fabricant de jeux, chargé de sécurité, architecte, chargé des matériaux) et ont proposé des améliorations pour différentes mesures.

Répartis en petits groupes, ils ont contribué à cinq mesures :

réaménagement de l'aire de jeux, embellissement de l'église, aménagement d'un sentier de randonnée, travaux de voirie, sécurité routière (cette dernière a été abordée via un quiz de sensibilisation).

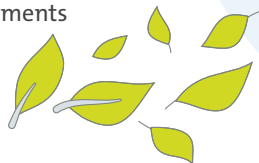


Les étapes d'un projet



Qu'est-ce qu'une mesure d'accompagnement ?

Les mesures d'accompagnement désignent des mesures qui ont pour objectif est de créer des bénéfices concrets pour la population et de renforcer le lien entre le projet et son environnement. Elles peuvent inclure des actions en faveur de l'économie locale, du cadre de vie, du patrimoine ou de la biodiversité. À titre d'exemple, ces actions se traduisent par des initiatives sociales, culturelles ou éducatives, comme des partenariats avec des associations, des aménagements paysagers ou des actions de sensibilisation.



Le sondage



Afin d'avoir une vision représentative des besoins du territoire vis-à-vis des mesures évoquées lors des COPIL, un sondage a été mis en place. Initialement prévu de novembre à décembre, ce dernier a été prolongé jusqu'à mi-janvier. Ce sondage, accessible via un QR Code a été distribué par la commune en boîte aux lettres, mais était également disponible en mairie au format papier. À l'aide de ce dernier, nous avons notamment pu constater que 40,00 % des sondés n'avaient pas eu connaissance du projet. Cela nous encourage donc augmenter nos moyens de diffusion d'informations et de vous concerter encore davantage.

De plus, après étude des résultats, du Comité de pilotage et du travail réalisé avec les enfants, nous avons pu aboutir à la liste des mesures suivantes :

Mesures envisagées sur Achery

Amélioration du cadre de vie dans le secteur de l'église



Cette mesure, réfléchie en collaboration avec les bureaux d'études, aurait pour ambition d'améliorer le cadre paysager et environnemental autour de l'église d'Achery. Cela comprendrait le réaménagement de l'aire de jeux pour enfants, l'enfouissement des lignes électriques, ainsi que la mise en place d'initiatives en faveur de la biodiversité (plantation de haies et jachères fleuries, installation d'un rucher pédagogique) et du patrimoine avec le réaménagement de la toiture de l'église. L'objectif serait d'encourager la réappropriation du village par ses habitants, en favorisant la biodiversité et en dynamisant la vie locale, tout en atténuant l'impact visuel du projet éolien

Cette mesure permettrait la réfection de certains trottoirs et faciliterait l'inclusion des PMR dans les déplacements communaux. Actuellement, les trottoirs sont abîmés, étroits ou gravillonnés, rendant leur utilisation compliquée pour les personnes rencontrant des difficultés à se déplacer. Des travaux de voirie et la réfection des trottoirs pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite et améliorer la sécurité des piétons seraient donc possibles.



Mesures envisagées sur Mayot

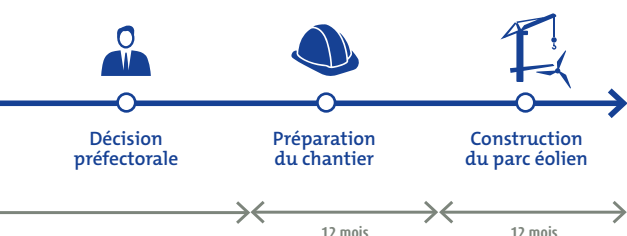
Limitation du ruissellement

Les membres du COPIL habitant la commune de Mayot nous ont fait remonter unanimement cette problématique. Cette mesure consistera à lutter contre l'érosion et le ruissellement après de fortes pluies. Il vise à améliorer le cadre de vie, protéger les sols et limiter les écoulements d'eau vers la rue principale.

Restauration écologique et création d'un lieu de vie autour de la mare communale de Mayot



Cette seconde mesure vise à restaurer écologiquement la mare communale et à aménager ses abords en un espace de rencontre intergénérationnel. Il améliorera le cadre de vie, favorisera la convivialité et renforcera la biodiversité. Ce lieu comblera l'absence de salle polyvalente et dynamisera la vie locale.



Finalisation des études

La zone d'implantation potentielle du projet éolien de la Pannière du Fort a fait l'objet d'un cycle complet d'inventaires écologiques afin d'étudier les enjeux liés à la faune et la flore. Celle-ci présente des fonctionnalités pour la nidification d'espèces associées aux espaces agricoles, ainsi que pour l'alimentation de certaines espèces. Les pylônes électriques et la plateforme de compostage sont favorables à la présence du moineau friquet, un passereau aujourd'hui considéré comme en danger dans la région Hauts-de-France. Quant aux espèces de chauves-souris, les études ont mis en évidence une bonne diversité d'espèces et permis de détecter une colonie de Pipistrelles communes dans la mairie de Mayot.



Moineau Friquet



Pipistrelle commune

Du point de vue paysager, des études de terrain ont également été lancées en 2024. Elles ont permis d'identifier des enjeux particuliers du côté de la vallée de l'Oise mais également liés à la proximité du contexte éolien existant. Des sensibilités particulières sont associées à des éléments patrimoniaux mais non protégés, comme l'église Saint-Martin d'Achery située en cœur du bourg de la commune. Le petit patrimoine composé d'églises sur les communes de Brissay-Choigny, Anguilmont-le-Sart ou encore Mayot représente également des éléments à prendre en compte pour la future implantation du projet. Des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement du projet sont en cours d'élaboration.



Producteur indépendant d'électricité 100 % renouvelable, wpd onshore France développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens terrestres. Depuis 2002, 42 parcs éoliens mis en service en France. wpd compte huit agences réparties sur le territoire national : Boulogne-Billancourt, Dijon, Nancy, Nantes, Lyon, Cholet, Lille et Limoges, et emploie 120 personnes en France.

Proximité

Interlocuteur unique tout au long du projet, nous intégrons au mieux les enjeux locaux de chacun de nos parcs. Nos agences sur tout le territoire nous permettent d'être au plus proche de nos interlocuteurs.

À l'écoute

Nous plaçons la concertation au cœur de notre démarche, avec les élus, les habitants et tous les acteurs du territoire, via la mise en place d'un comité de pilotage.

Fiabilité

Pionnier de l'éolien en France, nous bénéficions d'un solide savoir-faire grâce à nos équipes d'experts dédiés et d'une reconnaissance des services de l'Etat sur l'ensemble de nos projets.



Venez
échanger
avec wpd !

Agenda

Juin 2025

- Organisation de deux permanences
- publiques à la salle polyvalente d'Achery
- o vendredi 27 juin - 18h à 20h
- o samedi 28 juin - 10h à 12h

Juillet 2025

- Comité de projet fin juillet 2025

Septembre 2025

- Dépôt prévisionnel du projet